

Biens immobiliers à la vente	Honoraires maximum applicable sur le prix de vente affiché
Prix inférieur à 199 000 €	10 %
De 200 000 € à 299 000 €	9 %
De 300 000 € à 399 000 €	6 %
De 400 000 € à 499 000 €	5 %
Plus de 500 000 €	4 %
Les Avis de Valeur sollicités par les Notaires, ou sur demande d'un vendeur seront facturés au prix de 280 € TTC (Prestation offerte si l'Agence est mandaté pour une Vente en Exclusivité)	

Barème à compter du 1^{er} Mars 2025

Les Honoraires et services transactions sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires et services transactions en TTC (TVA à 20%)